



L'HISTOIRE DE L'ARTAG

A l'initiative d'Anne-Marie BELLON, l'association prend la suite de la « COMMISSION Tsigane » de la CIMADE.

La création de l'ARTAG date du 2 octobre 1985 et repose sur la rencontre et le dialogue entre les Gens du Voyage et les Gadjé (non Tsiganes).

En 1986: il y eut la réalisation d'un livret d'information sur les lois, en matière de stationnement et contact avec les mairies ; la même année, la création du premier terrain de Saint-Fons/Feyzin.

En 1987: c'est le regroupement régional des associations de « Voyageurs ». L'ARTAG s'occupe alors du suivi social ainsi que des problèmes de scolarisation et de stationnement.

En 1992: l'association étend son activité au domaine de la santé et de l'accompagnement social, par le biais du RMI.

A partir des années 2000 : La loi Besson et la politique d'accompagnement des Gens du Voyage, de l'Etat et du Grand Lyon, conduisent à un processus d'amélioration d'habitat sur les terrains publics. Cette politique permettra la création d'habitats dit adaptés.

Depuis 2010: l'ARTAG gère deux Centres sociaux itinérants sur la Métropole et le Rhône, grâce auxquels elle agit au plus près des familles, en lien avec les acteurs locaux.

En permettant la rencontre et le dialogue entre Gens du Voyage et Gadjé, l'ARTAG aspire à la connaissance et au respect de chacun.



LA RAISON D'ÊTRE DE L'ARTAG

**FAVORISER LA RENCONTRE,
L'INTERCONNAISSANCE ET
L'INTERCULTURALITÉ**

**CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DE VIE**

**DÉFENDRE LES DROITS
ET GARANTIR LA PLEINE CITOYENNETÉ
DES GENS DU VOYAGE**

PORTER UN PLAIDOYER POLITIQUE

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION



DIGNITÉ

RESPECT MUTUEL
ET DROIT À LA
DIFFÉRENCE

HUMANITÉ

SOLIDARITÉ

CITOYENNETÉ

ÉQUITÉ

INTERCULTURALITÉ

JUSTICE SOCIALE

ÉGALITÉ

MIXITÉ, NON DISCRIMINATION
ET VIVRE ENSEMBLE



LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ARTAG

UNE FORTE UTILITÉ SOCIALE

Accès aux droits (domiciliation) ; fonction passerelle vers le droit commun et le reste de la société ; accès aux offres de services du territoire ; aide administrative ; accompagnement social adapté et humain ; insertion sociale et professionnelle ; réduction des inégalités sociales ; amortisseur des trajectoires de précarisation ; etc.

UNE CONTRIBUTION AU VIVRE ENSEMBLE ENTRE VOYAGEURS ET GADJE

Lien de confiance ; médiation entre Voyageurs et acteurs publics ; reconnaissance du mode d'habitat et de vie des Gens du voyage ; faire connaître et reconnaître les Gens du voyage ; fonction d'intermédiaire et d'interface ; rôle d'interlocuteur privilégié ; etc.

UN RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION ET DE LA CITOYENNETÉ DES VOYAGEURS

Reconnaissance et valorisation de l'expertise même des Gens du voyage ; faire émerger et accompagner la parole des Gens du voyage auprès des partenaires institutionnels ; fonction de porte-parole et de porter à connaissance ; implication des Voyageurs au sein de l'association et en direction des partenaires ; etc.

UNE FORTE EXPERTISE SUR LA QUESTION DES GENS DU VOYAGE

Connaissance des familles et de leurs réalités de vie ; de la diversité au sein du monde du voyage ; connaissance des dimensions culturelles ; savoirs et savoir-faire en matière d'accompagnement des Gens du voyage ; approche transversale adaptée aux réalités et aux publics ; expertise en matière d'études, de formation et de diagnostic ; participation aux missions du cabinet CATHS sur les enjeux d'accueil et d'habitat ; méthodologies d'accompagnement et d'étude ; approche de développement social local ; capacité à prendre en compte les spécificités des publics accompagnés ; etc.



LES FONDAMENTAUX

S'ASSURER DE LA PARTICIPATION DES VOYAGEURS

POSTURE NON JUGEANTE

**NON DÉNONCIATION : INFORMER SUR LES DROITS ET DEVOIRS,
DONNER LES CLÉS DE COMPRÉHENSION**

EN CAS DE SITUATION COMPLEXE, SE RÉFÉRER
À LA DIRECTION / AU CA

**ACCUEIL INCONDITIONNEL
AVEC INTÉGRITÉ ET BIENVEILLANCE**

ACCOMPAGNEMENT / ORIENTATION

**A L'EXTERNE : CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL
EN INTERNE : PARTAGE D'INFORMATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SITUATIONS**

**DÉFENDRE L'IMAGE DE LA COMMUNAUTÉ VOYAGEUSE PAR LA CONNAISSANCE, L'EXPERTISE
ET LA PRISE DE RECUL**

NE PAS ALIMENTER LES CLICHÉS ET LES PRÉJUGÉS

**S'ASSURER DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES
ET DE L'IMPACT POSITIF DES PROJETS**

**ADAPTATION - AJUSTEMENT - AMÉNAGEMENT
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS / DES CADRES DE FINANCEMENT**

**SAVOIR FAIRE DU SUR-MESURE
SAVOIR FAIRE UN PAS DE CÔTÉ**

**LORSQUE LA PARTICIPATION DES VOYAGEURS N'EST PAS POSSIBLE,
ON PORTE LA PAROLE**

**POSTURE DE CONSEIL AUPRÈS DES POLITIQUES :
PROPOSITIONS, CONNAISSANCE, EXPERTISE**

La charte éthique de l'aller-vers de l'équipe professionnelle :

mars 2024

La démarche d'aller-vers est profondément ancrée dans le fonctionnement de l'ARTAG.

Cette démarche d'aller-vers est une plus-value :

- **pour les salariés** : permettant la création de liens de confiance avec les voyageurs, la simulation des pratiques, le développement de fortes capacités d'adaptation et une lutte efficace contre le non recours aux droits
- **pour les voyageurs** : permettant la rencontre et l'ouverture, le développement de l'autonomie, l'accès aux droits communs, le développement de la participation
- **pour les partenaires** : permettant un retour des situations réelles, la facilitation de la communication, des déblocages de situations complexes
- **pour l'association** : permettant de développer et faire reconnaître son expertise

Tous les professionnels sont amenés à adopter cette posture, souvent dans leur quotidien de travail.

Deux demi-journées de travail ont permis d'établir une charte éthique professionnelle de l'aller-vers avec 6 valeurs principales.

L'EQUITE / EGALITE

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- assurer l'égalité de traitement et à faire preuve d'équité selon les situations.
- assurer l'égal accès aux droits des voyageurs (ne pas faire de tri entre les personnes).

L'HUMILITE

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- mettre en œuvre l'humilité au sein de ses pratiques
- aller-vers les usagers comme on est et comme ils sont, là où ils en sont de leur histoire
- se mettre à la hauteur des usagers pour mieux les accompagner

L'EMANCIPATION

C'est une intention.

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- transmettre les informations / règles de fonctionnement (des dispositifs, etc...) et s'assure qu'elles sont comprises
- expliquer le sens
- adopter une posture de facilitation / de vulgarisation
- développer les capacités pratiques et cognitives des personnes

LA BIENVEILLANCE

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- au respect de la personne et de ses valeurs
- accompagner et soutenir
- écouter activement
- favoriser la communication sans jugement
- s'exprimer dans un discours adapté au public
- être force de proposition, identifier les besoins et/ou orienter

LE RESPECT DES DIFFERENCES

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- établir un respect mutuel (règle de réciprocité)
- garantir l'altérité
- s'assurer d'être à l'écoute de l'autre
- penser et agir positivement avec l'autre comme avec soi-même

L'EMPATHIE

Dans sa méthodologie d'intervention d'aller-vers, l'ARTAG s'engage à

- prendre le temps nécessaire dans l'écoute et la prise en compte des besoins de la personne
- accepter la parole de l'autre, la comprendre sans porter de jugement afin d'amorcer un travail de réflexion avec la personne.